

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



PROVISOIRE
T/PV.1309
31 juillet 1967
FRANCAIS

Trente-quatrième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA MILLE TROIS CENT NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 12 juin 1967, à 10 h 30.

Présidente :

Mlle BROOKS

(Libéria)

- Examen de la situation dans le territoire sous tutelle des Iles du Pacifique : rapport annuel de l'Autorité administrante (suite)
- Rapport de la Mission de visite de 1967 dans le territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite)

EXAMEN DE LA SITUATION DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE :
RAPPORT ANNUEL DE L'AUTORITE ADMINISTRANTE (T/1661; T/L.1121) (suite)

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DE 1967 DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES
ILES DU PACIFIQUE (T/1658 et Add.1) (suite)

Sur l'invitation de la Présidente, M. Norwood, Représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, et MM. Kaboua et Sali, conseillers du représentant spécial, prennent place à la table du Conseil.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Au nom du Conseil je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Sénateur Amata Kaboua qui n'était pas présent lorsque nous avons commencé l'examen de la question du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer personnellement le Sénateur Kaboua dans les îles Marshall, au cours de la visite du Territoire en 1964 et, plus brièvement, au cours de la visite de 1967. Je suis sûre que sa contribution à nos travaux ici sera vivement appréciée par le Conseil.

Nous allons maintenant continuer l'examen des questions concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, Madame la Présidente, avant de poser quelques questions - et elles seront peu nombreuses étant donné que le domaine qui nous intéresse a déjà été largement exploré par les questions précédemment posées - de vous remercier ainsi que les autres représentants qui sont autour de cette table, pour les paroles aimables que vous avez bien voulu prononcer à propos de la maladie de M. Rogers. Ma délégation lui transmettra l'expression de vos sentiments et je suis certain que cela contribuera à son prompt rétablissement. Nous nous excusons très sincèrement de l'absence de M. Rogers à cette séance car, étant donné qu'il était membre de la Mission de visite, et compte tenu du cours des événements, il devrait être ici; mais malheureusement il n'est pas en notre pouvoir, pas plus qu'il n'est dans celui de M. Rogers, de maîtriser les circonstances touchant à sa santé qui le retiennent encore à l'hôpital.

M. McCarthy (Australie)

En posant ces quelques questions, que l'on me permette d'ajouter que je suis particulièrement conscient des problèmes que pose ce Territoire, étant donné les circonstances dont nous avons déjà discutées, problèmes issus des immensités de l'océan entourant une toute petite région de terre.

L'an dernier, lorsque le Représentant spécial était ici et qu'il nous a aidé en nous donnant des renseignements détaillés sur le Territoire, j'ai moi-même exprimé un intérêt tout particulier à l'égard des activités - de celles qui se déroulaient à ce moment là et de celles qui pourraient être possibles dans l'avenir - du Peace Corps, et je crois me souvenir avoir dit que je considérais les plans qui avaient été établis en relation avec l'arrivée du Peace Corps dans ces îles comme très, très encourageants. Si je comprends bien, depuis lors, de nombreux volontaires du Peace Corps sont arrivés dans les îles et ont commencé à y travailler. Le Représentant spécial pourrait-il nous donner une idée du nombre des volontaires qui travaillent actuellement dans les îles, du genre de travail qu'ils y effectuent et des résultats qu'ils y obtiennent.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Je suis heureux de faire connaître qu'à l'heure actuelle environ 450 volontaires du Peace Corps sont sur le Territoire. Quarante-huit se trouvent dans le district des Mariannes, 86 dans les îles Marshall, 62 à Palau, 73 à Ponapé, 123 à Truk et 59 à Yap. Ces volontaires effectuent diverses catégories de travaux, dont les plus importants sont l'enseignement et les services de santé. La plupart des enseignants sont employés pour enseigner l'anglais comme deuxième langue.

Je vais vous donner quelques indications sur la façon dont s'effectuent ces travaux dans les divers districts, renseignements qui je l'espère pourront vous être utiles. Par exemple, à l'heure actuelle dans les Mariannes 21 volontaires enseignent dans les écoles élémentaires et 6 dans les écoles secondaires. Huit volontaires sont employés dans les services de santé, comme auxiliaires, infirmiers ou infirmières et techniciens. Une dizaine sont employés comme architectes, conseillers d'affaires, dans le développement communautaire et aussi comme avocats, surveillants et dans les services agricoles. Dans les îles Marshall la répartition des volontaires est à peu près comparable. Il s'y trouve actuellement 48 membres du corps enseignant dans les écoles élémentaires et 7 dans les écoles secondaires. Près de 20 volontaires sont engagés dans les services de santé, dont 13 ont des qualifications d'auxiliaires, 2 sont infirmiers et 3 techniciens. Dans les autres catégories on compte 2 architectes, 3 conseillers d'affaires, 1 ou 2 volontaires travaillent dans le génie civil, le développement communautaire, etc.

A Palau, la distribution est proportionnellement semblable. Vingt-cinq volontaires enseignent dans les écoles élémentaires, 7 dans les écoles secondaires. Onze ou 12 sont employés dans les services de santé, 6 sont des auxiliaires, 4 des infirmiers et un est technicien. Dans les autres catégories on trouve 2 architectes, 1 conseiller d'affaires, 1 volontaire employé au laboratoire d'entomologie à Palau, 2 dans la construction, 2 dans le développement communautaire, 2 surveillants, 1 dans les pêcheries et 1 ou 2 autres dans divers services.

A Ponapé, à Truk et à Yap, la méthode de répartition est à peu près la même, encore que l'on ait insisté davantage sur l'enseignement aux niveaux primaire et élémentaire, la distribution étant relativement la même dans l'enseignement secondaire. Le nombre des volontaires affectés aux services de santé est relativement le même qu'ailleurs, proportionnellement calculé d'après l'importance de la population de ces districts.

M. Norwood (Représentant spécial)

Cet été nous allons entreprendre un programme de formation dans l'île Udot dans la lagune de Truk. Alors qu'il y a actuellement 451 volontaires sur le Territoire, on pense qu'en septembre ce nombre atteindra 635. En décembre 1967 200 volontaires supplémentaires arriveront ce qui donnera un total approximatif de 800. On estime qu'en procédant à quelques arrangements mineurs en ce qui concerne la distribution des tâches, les mêmes méthodes de distribution pourront être suivies. Je dois toutefois ajouter à ce propos que certaines questions se sont posées à la fois dans les consultations entre notre administration et le Peace Corps en Micronésie et au Congrès des Etats-Unis en ce qui concerne le nombre des volontaires du Peace Corps attribués à la Micronésie. Lorsque j'ai quitté Saïpan, ce programme était à l'étude et il semblait que certaines modifications pourraient être apportées au programme de formation, ce qui pourrait avoir pour résultat de le réduire dans une certaine mesure, bien que cela reste à déterminer. par une évaluation des administrateurs du Peace Corps eu égard à ce programme.

J'en viens à la deuxième partie de la question : Quels résultats ont été obtenus? Comme je l'ai indiqué plus tôt les volontaires du Peace Corps sont venus en Micronésie animés d'un remarquable sens du dévouement et d'un grand désir de servir la population micronésienne. Personnellement, j'estime qu'ils ont particulièrement bien réussi dans leurs contacts avec la population. Ils vivent avec elle, travaillent avec elle, apprennent à la connaître et ils ont, je crois, réussi à encourager, jusqu'à un degré inhabituel, les villageois, les habitants des diverses villes d'alentours et des régions ayant une plus grande population, à développer des projets personnels et des projets d'action communautaire lorsque les idées exposées traitaient des services d'aduction d'eau ou de services sanitaires qui pouvaient être améliorés, ou de plans tendant à améliorer aussi les installations scolaires. Les architectes du Peace Corps ont mis sur pied des plans, les habitants des villages ont fourni la main-d'oeuvre et le gouverneur du Territoire sous tutelle a fourni l'aide nécessaire. En fait, la principale contribution du Peace Corps a été de jouer un rôle catalyseur en amenant dans le Territoire des jeunes dévoués, qui sont entrés en contact avec les habitants des villages exprimant des idées, un sens de l'action ce qui, en retour, nous a permis de donner l'aide financière, d'examiner les projets élaborés et de réaliser des oeuvres utiles qui n'auraient pu passer dans les faits sans la présence des membres du Peace Corps.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : J'ai trouvé cette réponse très complète et extrêmement intéressante. Je suis toujours vivement intéressé par les activités du Peace Corps et, comme je l'ai dit l'an dernier, je crois que l'arrivée de ces jeunes gens dans de telles régions est un remarquable exemple de dévouement et en puissance une très grande assistance pour l'administration. A la lumière des renseignements que vient de nous donner le Représentant spécial, en particulier dans la dernière partie de sa réponse, je me demande cependant si les membres du Peace Corps ne sont pas trop nombreux sur le Territoire. Nous savons qu'en ce qui concerne les ressources financières humaines et autres, le premier problème qui se pose est de savoir comment les obtenir puis, comment les utiliser sagement. Il est possible parfois de disposer de ressources qu'on ne peut utiliser.

M. McCarthy (Australie)

D'après ce qu'a dit le Représentant spécial, l'administration réfléchit à la question en particulier en raison du nombre élevé - huit cents - de membres du Peace Corps que l'on envisage dans un proche avenir. Le Représentant spécial pourrait-il me donner quelque indication de l'efficacité relative du Peace Corps par comparaison, par exemple, avec un corps de fonctionnaires civils particulièrement compétents.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le nombre des volontaires du Peace Corps a posé un problème, non pas nécessairement pour ce qui est de l'administration de leurs services et de leur efficacité, mais pour des raisons de logistique et de transport. Dans les îles Marshall, par exemple, qui sont représentées par le sénateur Kabut, on nous demande de plus en plus de services que précédemment pour les îles éloignées. Cela provient du fait que de nombreux volontaires du Peace Corps sont stationnés dans ces îles. Ils ont signalé des besoins qui existaient sans doute depuis de nombreuses années; mais jusqu'à ce qu'ils fussent sur place, avec des postes de radio, et étant donné leur esprit de dévouement et leur désir d'obtenir une action utile, la tendance a été d'ignorer ces besoins. Aujourd'hui, l'administration est tenue au courant des besoins partout où se trouvent les volontaires du Peace Corps. Il en résulte que nous sommes saisis d'un plus grand nombre de demandes, d'un plus grand nombre aussi de rapports relatifs aux problèmes de la santé publique qui requièrent l'attention de médecins ou d'auxiliaires de santé. L'administration est aussi saisie de demandes de ravitaillement, etc. Tout cela impose une charge à nos possibilités logistiques et de transport et nous ne sommes pas en état, actuellement, de l'assumer comme il convient. L'accent a donc été mis sur la nécessité d'améliorer notre système de transport. Le rapport de la mission de visite a souligné que ce système était tout à fait insuffisant déjà avant l'arrivée des volontaires du Peace Corps et la présence de ceux-ci n'a fait qu'accentuer le problème.

La question comportait une deuxième partie qui m'échappe pour le moment. Le représentant de l'Australie voudra peut-être me la rappeler.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Ma question portait sur l'efficacité relative du Peace Corps par comparaison avec un corps de fonctionnaires civils compétents.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il m'est difficile de répondre à cette question parce que nous avons des fonctionnaires civils bien formés, qui ont une longue expérience de la Micronésie et qui arrivent dans les îles avec le même esprit de dévouement que les volontaires du Peace Corps. Il en est d'autres dont le mobile est simplement d'obtenir un emploi dans l'administration et qui, peut-être, n'ont pas toujours le même esprit de service.

Je dois dire qu'il est quelque peu plus difficile, pour l'administration du Territoire sous tutelle, d'employer efficacement les volontaires du Peace Corps parce qu'ils ont un caractère particulier. Tout d'abord, ce sont des employés bénévoles dédiés au concept même du Peace Corps. Ils font parfois preuve d'impatience à propos du rythme du progrès ou de la lenteur de l'application de certains programmes. La conséquence est qu'il s'agit d'une sorte de pression, de critique verbale parfois aussi. Cela a créé des difficultés d'ordre administratif, mais on s'efforce de les résoudre. Nous conférons directement à Marabul, avec le représentant du Peace Corps, ainsi qu'avec les représentants de cet organisme au niveau du district. Dans chaque district, le Peace Corps a un directeur avec lequel l'administrateur de district discute des problèmes relatifs à l'emploi des volontaires. En dépit des difficultés qu'a rencontrées l'administration, je puis dire que les résultats sont positifs. Les incidents secondaires qui se sont produits du fait de l'impatience de certains volontaires et de la difficulté de leur imposer une discipline sont négligeables à côté des résultats obtenus jusqu'à présent. Quant à la question de savoir jusqu'à quel point nous pourrions utiliser les services d'un plus grand nombre de volontaires, elle est actuellement à l'étude.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : J'ai été vivement intéressé par les réponses du Représentant spécial. Il a parlé de plans relatifs à l'amélioration du système de transport dans les îles. Nous savons qu'il existe de très sérieux problèmes de transport tant par mer que sur terre dans

M. McCarthy (Australie)

ces îles. Le Représentant spécial peut-il nous donner un bref aperçu des plans de l'administration pour l'amélioration du système de transport par mer, sur terre et par air?

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les transports aériens, terrestres et maritimes sont actuellement très déficients. Nous pensons être à même d'améliorer les transports aériens plus tôt qu'il ne nous sera possible d'améliorer les transports terrestres. Notre contrat avec la ligne Pan American, qui possède ou loue les avions utilisés par le Territoire sous tutelle, a été prolongé jusqu'au 31 décembre de cette année.

M. Norwood (Représentant spécial)

Des appels d'offres ont été récemment envoyés à une vingtaine de compagnies aériennes des Etats-Unis dont un grand nombre ont manifesté un intérêt à l'amélioration des services aériens en Micronésie. Les propositions dont l'administration a été saisie seront examinées dans le courant du mois. Nous espérons y trouver des offres d'appareils meilleurs que ceux dont nous disposons. Certaines des compagnies ont également fait des suggestions tendant à encourager le tourisme dans les îles et peut-être feront-elles des propositions de construction de petits hôtels dans les différents districts afin d'attirer les voyageurs.

Pour ce qui est des transports terrestres, notre contrat avec la Micronesian Line, qui est une filiale de la United Tanker Corporation, viendra à expiration à la fin du mois d'août. Là encore, nous recherchons des offres tant du concessionnaire actuel que d'autres compagnies. Nous espérons être saisis de nouvelles suggestions et de propositions de moyens de transport d'un tonnage plus élevé. Nos services de transport terrestre se divisent en deux catégories : ceux qui se chargent du transport des marchandises venant des centres de districts principaux ou y allant ainsi que des ports du Territoire pour les marchandises venant de Guam et des centres de ravitaillement de l'est de la région; la seconde catégorie du système de transport comprend les services administratifs nécessaires pour les transports de surface entre les districts et au sein d'un même district. C'est dans cette catégorie que les lacunes sont actuellement les plus grandes.

Nous nous efforçons d'obtenir les fonds nécessaires à l'acquisition de plusieurs navires - nous espérons pouvoir en obtenir un pour chaque district - afin de répondre aux besoins particuliers des différents districts et aussi aux besoins de l'administration. Je pense, en particulier, à la nécessité d'envoyer des médecins, des spécialistes agricoles, des géomètres, des auxiliaires de la santé publique et des infirmières des centres de district dans les îles plus éloignées. Jusqu'à présent, nous avons dépendu à cet égard des navires commerciaux et par conséquent de leur horaire qui a été établi essentiellement à des fins commerciales. Il y a là un handicap évident ; en effet, un médecin, une infirmière, un géomètre ou un agent agricole a le choix entre grouper dans une même journée tout le travail à faire dans une île donnée afin de tenir compte de l'horaire du navire ou d'attendre sur place deux ou trois semaines, voire un mois, jusqu'au retour du navire lorsqu'il fait un circuit.

M. Norwood (Représentant spécial)

Nous étudions donc la possibilité d'avoir un certain nombre de navires à la disposition de l'administration, ce qui libérerait les navires commerciaux des transports d'un autre ordre. Nous avons établi un poste du budget de l'année fiscale 1968 à cet effet et nous espérons obtenir au moins quelques navires à ces fins administratives. Nous avons également besoin d'un tonnage plus fort pour les services logistiques car les navires que nous avons utilisés à cet effet jusqu'à présent sont vieux d'une vingtaine d'années et leur entretien est très coûteux. Nous espérons donc recevoir des propositions qui permettront des déplacements plus rapides et, par conséquent, un meilleur service que celui dont nous disposons actuellement.

La PRÉSIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je voudrais demander au Conseil un moment pour faire une déclaration. Les membres du Conseil ne voudraient certainement pas apprendre après coup que de hauts fonctionnaires d'un gouvernement ont été présents dans cette salle à leur insu. Je vous signale donc qu'il y a dans cette salle de hauts fonctionnaires du Département de la défense du Libéria. Leur horaire est extrêmement serré et c'est pourquoi je voudrais les présenter au Conseil dès maintenant. Il s'agit du général Jonathon Goodrich, du Secrétaire adjoint de la défense, l'Honorable Harry Greaves, du Secrétaire adjoint pour la défense des côtes, l'Honorable Murray-Massaquoi et du colonel John Perry de la Garde nationale du Libéria.

J'ai pensé que les membres du Conseil voudraient savoir que ces personnalités étaient parmi nous. Je tiens à dire à nos visiteurs que, bien que le Conseil de tutelle des Nations Unies s'efforce de se suicider en quelque sorte puisque nous travaillons en vue de l'accession à l'indépendance des populations dont nous nous occupons - sur les onze territoires qui étaient sous tutelle des Nations Unies à l'origine, il n'en reste que trois et nous faisons des efforts pour qu'ils parviennent à décider eux-même de leur avenir - nous, aux Nations Unies, avons pour objectif d'amener les populations à choisir le mode de vie qui leur convient le mieux. Nous, Africains, nous souhaitons que ces populations choisissent l'indépendance. Toutefois, selon la Charte des Nations Unies, elles ont le droit de décider de leur destin de la façon qui leur semble répondre le mieux à leurs intérêts.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je me rends compte que, dans ma réponse au représentant de l'Australie, j'ai oublié un aspect de la question des transports. Le réseau routier, dans tous les districts, à l'exception possible des Mariannes, demande une attention immédiate. Nous avons prévu des fonds pour l'acquisition de matériel de construction routière et de pavage, pour l'acquisition de gros camions et d'autre matériel d'équipement qui nous permette d'aborder un programme d'amélioration du réseau routier. Dans tous les districts, à l'exception de celui des Mariannes, comme je suis sûr que la Mission de visite l'a remarqué, les routes sont en fort mauvais état et, dans l'ensemble, elles ont été très mal entretenues au cours des vingt dernières années. Nous devons maintenant rapidement établir un programme de revêtement plus durable des routes. Ce revêtement plus solide est absolument nécessaire parce qu'il y a un processus constant de grattage de la surface et les services actuels d'aplanissement ne sont pas satisfaisants. Nous espérons donc pouvoir procéder à un meilleur revêtement de la plupart des routes. C'est là une demande que nous recevons constamment des diverses communautés qui souhaitent vivement avoir des routes meilleures et plus durables, ce qui est parfaitement compréhensible.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Il est toujours un peu embarrassant de parler de l'expérience de son propre pays mais en écoutant les réponses du Représentant spécial, je me suis rappelé qu'en Australie, pays où les distances sont très grandes et les problèmes de transport difficiles, où la population est éparpillée dans beaucoup de ces régions difficiles, nous avons au cours des trente ou quarante dernières années adopté la formule de ce que nous appelons le "médecin volant". Les régions isolées maintiennent le contact avec un point central par radio et décrivent les symptômes, demandent de l'aide et un traitement est alors prescrit, toujours par radio. Dans les cas urgents, le médecin utilise un avion spécial qui se tient toujours prêt à partir et qui est piloté soit par le docteur lui-même, soit par un pilote qui transporte le médecin jusqu'à ces régions isolées. L'administration du Territoire sous tutelle a-t-elle pensé à instituer un service de ce genre pour faire face aux besoins que cette très vaste région?

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les contacts-radio avec les différentes régions habitées sont en considérable expansion. C'est le résultat, comme je l'ai déjà indiqué, du Programme du Peace Corps. Partout où les volontaires du Peace Corps sont en service, ils disposent d'une radio.

Toutefois, les îles qui peuvent être desservies par avion ne sont pas nombreuses parce que l'amerrissage nécessaire pour les îles éloignées est hasardeux. Nous n'avons que deux hydravions dans notre flotte - des SA-16 - et ils servent normalement à assurer un service commercial régulier. De temps à autre, ils font des missions de recherches et de secours et parfois ils effectuent les évacuations nécessaires si une demande en ce sens vient d'une île où les conditions sont telles qu'ils peuvent amerrir. Mais dans beaucoup de cas, ce n'est pas possible et l'océan sur lequel ils devraient amerrir est trop dangereux.

Les zones d'atterrissage sont, dans la plupart des cas, insuffisamment longues pour l'installation de pistes d'atterrissage, ce qui rend la situation un peu différente de ce qu'elle est en Australie, d'après ce que je crois.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je m'excuse de passer d'un domaine d'activités à un autre, mais mes idées sont stimulées par les réponses très complètes que nous donne le Représentant spécial. Je voudrais parler brièvement de la question du progrès politique. Je me souviens d'avoir été questionné l'an dernier dans ce Conseil sur la question de savoir s'il était sage que des fonctionnaires appartiennent à des corps législatifs. J'ai rappelé que, selon notre expérience, nous demandons la démission d'un fonctionnaire non seulement lorsqu'il est élu au Parlement mais même lorsqu'il se présente aux élections et une disposition existe qui permet sa réinstallation s'il est battu aux élections ou s'il est battu aux élections suivantes, après avoir exercé un mandat au Parlement. L'administration a-t-elle réfléchi à ce problème et est ce que le système qui prévoit que des fonctionnaires peuvent servir en même temps dans les corps législatifs est toujours en vigueur?

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Oui, l'administration a pensé à ce problème. Il existe et c'est un problème difficile. Oui, il est vrai qu'un large pourcentage des membres du Congrès de Micronésie - je crois qu'il se place aux environs de 80 p. 100 - sont également des employés de l'administration du Territoire sous tutelle. Cette dualité de fonctions peut être modifiée dans une certaine mesure par les élections de 1963. A ce moment-là, les membres du Congrès de Micronésie qui sont également les adjoints des chefs de départements ou des administrateurs de districts, ou qui ont des postes élevés dans l'administration, pourront faire un choix et devront décider s'ils veulent continuer à être membres du Congrès ou s'ils veulent poursuivre leur carrière dans la branche exécutive du Gouvernement. Malheureusement, quel que soit le choix qu'ils fassent, ce sera une perte pour le Congrès ou pour l'administration. Ce sont, sans exception, des gens compétents et dévoués.

Un aspect rassurant de ce dilemme est toutefois qu'une nouvelle génération de jeunes Micronésiens, hommes et femmes, commencent à apparaître et à venir occuper des positions dans le domaine administratif et dans le domaine politique. Dix nouveaux représentants ont été élus au Congrès au cours des dernières élections. Ils participeront à leur première session lorsqu'elle commencera le mois prochain.

M. Norwood (Représentant spécial)

D'autres remèdes sont à l'étude, y compris la possibilité de donner aux membres du Congrès des salaires à plein temps ou d'allonger la période de session, mais j'estime qu'il s'agit d'une situation de transition et il ne semble pas qu'il y ait de réponse facile à ce problème. Nous devons le résoudre en consultation avec les membres du Congrès au fur et à mesure que nous acquerrons de l'expérience.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Lorsque nous étions réunis à notre dernière session, nous nous sommes beaucoup intéressés aux plans faits pour permettre à l'équipe d'experts économiques de la firme Nathan Associates de travailler. Un rapport a maintenant été publié et il sera examiné non seulement par l'Administration mais, d'après ce que je comprends, par la Mission de visite également. A la lumière du travail accompli par cette firme privée de consultants économiques, le Représentant spécial peut-il nous dire s'il est plus avantageux d'employer une firme privée de ce genre, plutôt que de demander une enquête à la Banque mondiale?

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : J'avoue ne pas savoir très bien comment répondre à cette question car mon expérience se limite aux rapports que j'ai eu l'an passé avec l'équipe Nathan. Cette équipe avait déjà passé plus d'un an, sur les deux ans que prévoit leur contrat pour préparer cette étude lorsque j'ai été nommé à mon poste actuel.

Incidentement, M. James Leonard, qui est membre de l'équipe, assiste ce matin à cette séance et certains des membres qui ne l'ont pas encore rencontré pourraient aimer le faire plus tard.

M. Norwood (Représentant spécial)

M. Tooning qui fait également partie de cette firme à Washington et qui est très étroitement intéressé à cette étude, sera, je crois, ici cet après-midi ou demain. Je dirai qu'il est parfaitement possible que certaines autres institutions - la Banque mondiale ou peut-être d'autres agences gouvernementales - auraient pu fournir des services comparables et auraient peut-être été aussi compétentes et aussi bien organisées que l'équipe Nathan. Le fait est que nous avons décidé, à tort ou à raison, de faire appel à l'équipe Nathan et, à mon avis, elle nous a fourni une analyse très approfondie des différents facteurs qui affectent l'avenir économique de la Micronésie et nous a fait un certain nombre de recommandations que nous évaluons maintenant. Nous établissons actuellement des priorités pour un programme d'action.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : D'après ce que je sais, la Mission de visite, lorsqu'elle a examiné les recommandations du groupe Nathan, a discuté assez longuement, entre autres, les recommandations de ce groupe relatives à l'importation de nombreux éléments de main-d'oeuvre étrangère dans un but de développement du Territoire sous tutelle. Je peux en voir la raison, mais je peux aussi voir les dangers implicites d'une large importation de main-d'oeuvre étrangère. Je voudrais entendre les vues du Représentant spécial sur cette recommandation particulière.

M. NORWOOD (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le rapport Nathan fait un certain nombre de recommandations, y compris celles dont vient de parler le représentant de l'Australie. Nous avons discuté ces recommandations à fond avec les membres de l'équipe Nathan et nous avons franchement admis que nous avons certaines réserves non seulement en ce qui concerne l'importation de main-d'oeuvre, mais aussi en ce qui concerne les recommandations relatives à la propriété de la terre.

L'équipe Nathan a trouvé que la Micronésie manquait de certaines catégories de main-d'oeuvre qualifiée. Son opinion est que si nous voulons avancer rapidement dans nos programmes de développement, nous devons nécessairement chercher à l'extérieur des sources de certaines compétences que l'on ne trouve pas en Micronésie en ce moment. Elle a également adopté l'opinion que si nous allions dans la direction d'un vaste développement agricole, il était plus que probable que nous devrions

M. Norwood (Représentant spécial)

avoir à importer une certaine main-d'oeuvre dans ce but car il est peu probable que la population de Micronésie se sentira attirée par l'agriculture jusqu'à ce que ayons rendues attirantes pour les jeunes qui maintenant font leurs études, l'agriculture et ses techniques.

Il est cependant tout à fait évident, à mon avis, que ces deux recommandations, l'une visant la propriété foncière, l'autre l'importation de main-d'oeuvre, doivent être étudiées avec soin et avec prudence. Notre position en ce moment est que nous n'importerons que la main-d'oeuvre requise pour faire face aux besoins dans certaines branches et que nous n'importerons pas de grandes quantités de main-d'oeuvre étrangère à bon marché. Même si cela signifie que dans certains domaines nous n'avancerons pas aussi rapidement qu'il serait possible dans d'autres conditions, nous estimons que c'est sur la formation professionnelle tout particulièrement que nous devons mettre l'accent et ici encore le rapport Nathan souligne cette nécessité ainsi que le fait qu'il faut un équilibre soigneusement établi.

C'est pourquoi, à partir de maintenant, nous adoptons la position que nous avancerons lentement lorsqu'il s'agira d'importer de la main-d'oeuvre, sauf à des fins spéciales et probablement seulement pour des contrats temporaires. En d'autres termes, si nous passons un contrat pour la construction d'une école et que nous ne puissions trouver les plombiers et les menuisiers nécessaires à la réalisation de ce projet, nous pensons que l'entrepreneur pourra faire venir une certaine main-d'oeuvre dans ces domaines particuliers.

En ce qui concerne la recommandation qui vise les terres, ici encore le rapport Nathan indique que le code du Territoire doit être changé pour permettre à des non ressortissants de posséder de la terre. L'équipe Nathan a estimé que le maintien de la restriction actuelle relative aux non ressortissants tendrait à encourager et à cultiver un monopole intérieur de propriété de la terre. Les gens qui ont de l'argent et qui peuvent posséder des terres seraient heureux d'en acquérir de plus en plus. Ici encore, nous pensons que les exigences du développement économique peuvent raisonnablement trouver une solution par des baux à long terme ou à moyen terme et que de modifier le principe des restrictions à la propriété en ce moment serait un peu dangereux politiquement.

M. McCARTHY (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais remercier le Représentant spécial de ses réponses si complètes et si intéressantes. Ma délégation n'a plus de question à lui poser.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au représentant qui désire ouvrir le débat général, je voudrais saluer tout de suite la présence au Conseil de tutelle de l'Honorable Hugh L. Carey, représentant de New York au Congrès des Etats-Unis et Président du Sous-Comité aux affaires territoriales et insulaires.

DEBAT GENERAL

M. LYN (Chine) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation chinoise, je tiens à remercier la Mission de visite de 1967, son distingué Président et chacun des membres, parmi lesquels M. Posnett qui est avec nous aujourd'hui, pour l'excellent rapport soumis à ce Conseil. Ce rapport a, à coup sûr, considérablement aidé le Conseil à apprécier la situation en Micronésie.

M. Lin (Chine)

Nous voulons également remercier l'Autorité administrante pour son Rapport annuel et le Haut-Commissaire pour sa déclaration d'ouverture. Le Rapport annuel contient des informations détaillées sur l'administration du Territoire et la déclaration du Haut-Commissaire signale certains problèmes qui ont été résolus et des plans et des projets qui sont en train de se réaliser.

Lorsque nous regardons la carte de la Micronésie, nous réalisons que l'immensité des eaux et la petitesse des îles doivent avoir énormément contribué à l'ampleur de la tâche de l'administration. Éduquer tous les enfants des îles, fournir des services sociaux et de santé adéquats, développer les ressources terrestres et maritimes, instituer des services suffisants de transports et de communications et, par dessus tout, faire des îles et de leurs habitants une entité politique moderne, tout cela constitue une tâche vraiment herculéenne.

L'une des réalisations les plus impressionnantes dans le Territoire est que, sur une population totale de 92 000 d'habitants, il y a plus de 30 000 étudiants, parmi lesquels 291 sont à l'étranger pour y recevoir une éducation supérieure; en d'autres termes, environ un tiers de la population totale va à l'école. Ce chiffre se compare très favorablement avec ceux de beaucoup d'autres pays.

Toutefois, l'administration n'est pas satisfaite de ces statistiques remarquables. Elle estime que le système actuel d'enseignement ne produit pas les résultats que mérite la population de la Micronésie. Elle a demandé à l'Institut de recherches de Stanford de faire une évaluation d'ensemble du système.

La Mission de visite n'a pas trouvé non plus que le système d'éducation était entièrement satisfaisant et elle a suggéré que l'UNESCO pourrait offrir des conseils utiles et une aide précieuse.

Nous sommes d'avis qu'étant donné que le système d'éducation est orienté pour répondre aux espérances grandissantes de la population micronésienne, les dirigeants de la Micronésie, à quelque discipline qu'ils appartiennent, devraient être consultés. A ce propos, nous sommes heureux d'apprendre par le Haut-Commissaire que l'Institut de recherches de Stanford, au cours de son enquête, consultera les dirigeants micronésiens.

M. Lin (Chine)

La Micronésie passe actuellement par une période de grands changements sociaux. Les coutumes et les institutions traditionnelles, les normes sociales et les valeurs culturelles sont modifiées. L'introduction de l'éducation pour tous et du suffrage universel aura obligatoirement un effet de nivellement sur la hiérarchie sociale traditionnelle. Le fait que les enfants appartenant à toutes les classes sociales vont à l'école et que les adultes, quelle que soit la profession ou l'occupation qu'ils ont, exercent le droit de vote, démontre clairement que le peuple micronésien a accepté le principe de l'égalité et participe au processus de démocratie.

Aucune société ne peut répudier ses normes et valeurs traditionnelles, ni éliminer ses structures sociales sans connaître un état de chaos et d'insécurité. Dans ce domaine, il est rassurant de savoir que la politique de l'administration est d'encourager le peuple de la Micronésie à intégrer volontairement - ce mot "volontairement" est très important - dans sa propre culture, les caractéristiques utiles d'autres cultures afin de pouvoir mener une vie plus riche et plus pleine dans le monde changeant d'aujourd'hui.

La Micronésie a moins progressé dans le développement économique que dans le développement éducationnel et social. On pourrait rappeler que le Conseil a recommandé un équilibre souhaitable entre le développement économique et le développement social, la formulation d'un plan de développement d'ensemble économique à long terme, et la participation des Micronésiens à l'élaboration de ce plan économique à tous les stades.

Nous notons que le rapport Nathan sur le développement économique est fini et que l'administration a accepté la validité et l'autorité des recommandations qu'il contient, avec quelques modifications qui protégeront mieux les intérêts des citoyens micronésiens. Nous sommes particulièrement heureux de relever que le rapport Nathan a été soumis aux Membres du Congrès de Micronésie et que les sénateurs et les représentants micronésiens participeront à l'élaboration des plans économiques et à la définition de la politique.

Le Congrès des Etats-Unis a augmenté sa subvention au Territoire, élevant le plafond de 17 500 000 dollars pour 1966 à 25 millions de dollars pour 1967 et à 35 millions de dollars annuellement pour 1968 et 1969. On a exprimé la crainte que le Territoire pourrait devenir dépendant à perpétuité des Etats-Unis. Nous sommes

M. Lin (Chine)

d'avis qu'au stade actuel la subvention généreuse des Etats-Unis est absolument nécessaire pour accélérer la croissance de l'économie et fournir de meilleurs services sociaux, de santé et d'éducation. Nous croyons que plus le Territoire se développera, moins il sera dépendant de l'aide des Etats-Unis.

La création du Congrès de la Micronésie est sans aucun doute un jalon dans l'histoire de la Micronésie. En deux ans, le Congrès a produit un nombre remarquable de législations et est devenu le centre de la vie politique micronésienne. Pourtant, nous réalisons que les pouvoirs du Congrès de Micronésie en ce qui concerne les questions budgétaires sont très limités. Sur ce point, nous sommes frappés par l'observation de la Mission de visite qui indique que le Congrès devrait examiner le budget en détail avant qu'il soit soumis à Washington et qu'ainsi le Congrès puisse être associé au budget et en partager la responsabilité.

L'an dernier, le Conseil a recommandé que les Micronésiens les plus responsables devraient prendre une part plus grande à l'élaboration de la politique au Siège. Nous sommes heureux d'apprendre par le Haut-Commissaire que l'administration a récemment établi une politique permettant à des membres représentatifs du personnel de participer aux réunions du Cabinet. Le but n'est pas seulement de familiariser les employés micronésiens avec les problèmes importants qui se posent à l'administration, mais bien de les faire participer activement à l'élaboration des plans et des décisions. C'est une mesure très prometteuse et nous serons heureux d'apprendre comment elle se développe.

Enfin, la délégation chinoise est d'avis que la Micronésie est maintenant majeure. L'un des premiers actes du Congrès a été d'adopter un drapeau pour la Micronésie et il a désigné le 12 juillet comme fête nationale. La Micronésie s'est par cela même révélée et s'est identifiée et elle s'est établie, manifestement et avec emphase, comme une entité politique distincte.

En raison du fait que la Micronésie devient de plus en plus consciente qu'elle est une entité politique, la délégation chinoise est convaincue que le peuple de Micronésie, dans un très proche avenir, exercera son droit à la libre détermination et l'exercera en toute connaissance de cause, délibérément et en toute liberté.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Il n'y a pas d'orateur pour ce matin et nous n'avons pas d'orateur inscrit pour cet après-midi. J'aimerais attirer l'attention du Conseil sur les documents T/1664 et T/1665 intitulés : "Moyens d'études et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires sous tutelle" et "Diffusion de renseignements sur les Nations Unies et sur le système de tutelle internationale dans les territoires sous tutelle". Je demanderai aux membres du Conseil d'être prêts à parler demain matin sur ces deux points.

Puisque l'Assemblée générale se réunira peut-être demain matin, je suggérerai que le Comité de rédaction se réunisse aussi demain matin afin que la question de la Nouvelle-Guinée puisse être inscrite dans le Journal pour une réunion demain après-midi à 15 heures. A cette séance, nous continuerons le débat général sur le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique.

La séance est levée à 11 h 55.